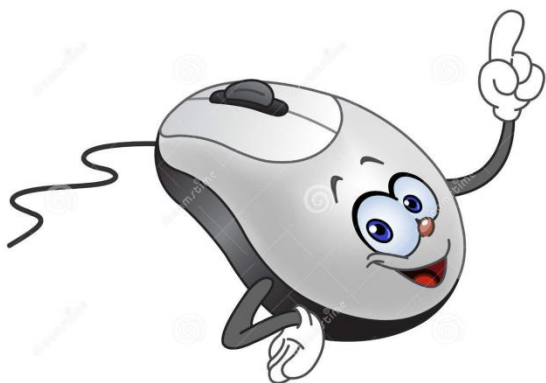


Fermeture du secrétariat de mairie

La mairie sera fermée du 3 au 16 août inclus.
En cas d'urgence, prendre contact avec le maire ou un adjoint. Les numéros de téléphone sont affichés sous le porche de la mairie.



Version électronique du bulletin d'informations municipal



Si vous êtes intéressés par la transmission de l'Osier Flash par voie électronique (et la diffusion de divers messages, ou d'informations particulières ...) nous le faire savoir par un message adressé à ndomairie@wanadoo.fr

Bulletin municipal de la Mairie de Notre Dame de l'Osier

Secrétariat de Mairie : tél. : 04.76.36.61.77

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h00 à 11h00 et 13h00 à 17h00,
Vendredi : 9h00 à 13h00,

Mercredi : 9h00 à 13h00

Samedi : 10h30 à 12h00 (permanence des élus)

Courriel: ndomairie@wanadoo.fr

Site Internet : notredamedelosier.sud-gresivaudan.org

Au conseil municipal du 23 juin 2015

1) Désaffiliation de La Métro (Grenoble-Alpes Métropole) du Centre de Gestion de l'Isère de la Fonction Publique Territoriale.

Le maire informe le conseil municipal qu'il attend des précisions complémentaires du Centre de Gestion sur les conséquences du retrait de la Métro et propose de reporter ce point au prochain conseil municipal.

2) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Le président d'une structure intercommunale détenant la compétence en matière d'eau et d'assainissement, doit adresser tous les ans au maire de chaque commune membre un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Le maire présente au conseil municipal le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement adressé par le président de la communauté de communes de Chambaran Vinay Vercors.

Le maire souligne la qualité de ce document très détaillé qui fournit notamment des informations sur : l'organisation du service, les ouvrages, la population desservie, la quantité et la qualité de l'eau, les prix, les programmes de travaux...

L'intégralité de ce rapport peut être consultée à la mairie ou à la communauté de communes.

3) Adhésion au service Conseil en Economie d'Energie du Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI).

La maîtrise des consommations d'énergie des bâtiments est un enjeu majeur pour les collectivités afin de réduire les dépenses et répondre aux enjeux environnementaux en limitant les émissions de gaz carbonique.

Pour accompagner les collectivités dans leurs démarches de maîtrise des consommations et d'amélioration énergétique des équipements publics, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI), met en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP). Ce service permet de bénéficier d'un technicien mutualisé sur plusieurs communes en charge de l'analyse et du suivi personnalisé des consommations d'énergies des bâtiments publics.

La participation financière des collectivités pour adhérer à ce service a été fixée par le bureau du SEDI à 0,62 € par an et par habitant, soit environ 310 € pour la commune de Notre Dame de l'Osier.

Le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune au service de Conseil en Energie Partagé du SEDI.

4) Adhésion au service de cartographie en ligne du SEDI

Le SEDI propose à ses adhérents un accès à la cartographie en ligne de ses réseaux. Cet outil de type système d'information géographique accessible par l'extranet sécurisé du SEDI, permet aux communes de :

- Visualiser les réseaux relevant de la compétence du SEDI : distribution publique d'électricité, éclairage public ;
- Soumettre des demandes de dépannage sur les réseaux d'éclairage public ;
- Accéder aux données relatives au cadastre.

Ce service de base est mis à disposition gratuitement pour les communes de moins de 2000 habitants.

Les communes peuvent par ailleurs personnaliser ce système d'information géographique par l'intégration de données propres à leur territoire (POS, réseau d'eau potable, assainissement, pluvial...). Ces thèmes supplémentaires donnent lieu à facturation sur la base de 50 € par thème et par an pour les communes de moins de 2000 habitants.

Le conseil municipal autorise le maire à signer avec le SEDI la convention de mise à disposition de ce service de cartographie en ligne.

5) Convention pour l'organisation de nuitées

Le maire présente au conseil un projet de convention avec la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors pour l'organisation à l'école maternelle de Notre Dame de l'Osier de nuitées de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement intercommunal.

La commune met à disposition à titre gracieux une partie des locaux de l'école maternelle les 15 et 16 juillet 2015 et les 22 et 23 juillet 2015. La salle de rangement sera mise à disposition dès le 6 juillet 2015 pour entreposer le matériel nécessaire à l'organisation de ces nuitées.

Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention avec la présidente de la communauté de communes Chambaran Vinay Vercors.

6) Devis travaux complémentaires pour l'aménagement du village.

Acceptation du devis de la Société Colas d'un montant de 6 529 € HT correspondant à la réalisation de divers travaux complémentaires sur les réseaux des eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement du village.

7) Questions diverses.

• Avis sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière Chambard à Vinay

Le maire présente au conseil le dossier de renouvellement de l'autorisation d'exploiter de la carrière de sables et de graviers située sur la commune de Vinay au lieudit "Scie des Combes" par la société Routière Chambard.

La commune de Notre Dame de l'Osier est concernée par le périmètre de l'enquête publique concernant ce dossier et dans ce cadre le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur ce renouvellement d'exploitation.

L'arrêté d'autorisation d'exploiter ce site arrive à échéance en 2017. Les travaux d'extraction se sont déroulés moins vite que prévu et sur le périmètre initialement autorisé il reste encore 375 000 m³ de réserves soit 15 années d'exploitation avec une extraction moyenne constatée de 25 000 m³ par an.

La société Routière Chambard sollicite donc un renouvellement de son autorisation d'exploiter afin de terminer l'extraction du site et de pouvoir engager sa remise en état de manière cohérente.

Le conseil n'a pas d'objection à formuler sur le renouvellement de cette autorisation.

- **Actualisation de la rédaction des statuts de la 3C2V en matière d'accueil de loisirs**

Suite à la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des temps d'activité périscolaire, un décret du 3 novembre 2014 a modifié le code de l'action sociale et des familles pour redéfinir les notions d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement périscolaire et d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement extrascolaire.

Ainsi sont désormais considérés comme :

- ALSH périscolaires : ceux qui ont lieu durant les journées avec école,
- ALSH extrascolaires : ceux ayant lieu durant les journées sans école, c'est-à-dire durant les mercredis et samedis sans école et les vacances scolaires.

En conséquence, le mercredi après-midi ou le samedi après-midi, devient un temps périscolaire dès lors qu'un enseignement est dispensé le matin du même jour.

La communauté de communes qui est compétente uniquement en matière d'extrascolaire, se retrouve aujourd'hui en difficulté pour continuer à gérer l'accueil de loisirs le mercredi après-midi dès lors que cet accueil est désormais considéré comme périscolaire et donc de la compétence des communes.

Pour permettre la poursuite de l'accueil de loisirs intercommunal le mercredi il est nécessaire d'adapter les statuts de la communauté de communes. Il est proposé d'ajouter dans le paragraphe "Gestion des activités des centres de loisirs pour les enfants à partir de 3 ans" de la compétence "Action sociale" de la communauté de communes les phrases suivantes :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la communauté de communes est compétente uniquement pour l'accueil périscolaire du mercredi après-midi. Toute autre forme d'accueil périscolaire relève de la compétence des communes.

Le conseil approuve la modification statutaire proposée afin que les mercredis après-midi continuent à être organisés par l'intercommunalité.

Au conseil municipal du 21 juillet 2015

1) Désaffiliation de La Métro (Grenoble-Alpes Métropole) du Centre de Gestion de l'Isère de la Fonction Publique Territoriale.

Le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités, au service de tous les employeurs territoriaux de l'Isère. Il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale pour plus de 15 000 agents et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Le CDG38 accompagne les élus au quotidien dans leurs nombreuses responsabilités d'employeur telles que : le déroulement des carrières, les rémunérations, le recrutement, l'organisation du temps de travail, la santé et la sécurité au travail...

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au CDG38. Les autres peuvent bénéficier de ces prestations dans le cadre d'une affiliation volontaire.

Le président du CDG38 a informé toutes les collectivités de la demande de désaffiliation de Grenoble-Alpes Métropole à compter du 1^{er} janvier 2016. En effet les effectifs de Grenoble-Alpes Métropole ont progressivement augmenté et représentent actuellement plus de 1 000 agents avec les transferts de compétence et donc d'agents liés à la transformation en Métropole depuis le 1^{er} janvier 2015.

Dans le cadre de cette évolution, la Métropole souhaite se doter d'outils et de moyens pour mettre en place sa propre politique de ressources humaines et demande sa désaffiliation du CDG38.

Il peut être fait opposition à cette demande, dans un délai de deux mois, par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a reçu des précisions complémentaires du Centre de Gestion sur les conséquences du retrait de la Métro. Pour les membres du bureau exécutif du CDG38, cette désaffiliation pose différents problèmes. Le départ d'une collectivité importante (plus de 1 000 agents) risque d'accentuer les disparités de situations entre agents de la Métropole et ceux des autres collectivités. Ces élus considèrent par ailleurs que le CDG est un lieu de mutualisation permettant de développer des actions au profit des collectivités et notamment de celles qui, par leur taille, ne disposent pas d'un service du personnel étoffé. Enfin sur le plan financier, le départ de la Métro qui entraînera une perte de recette annuelle de 258 000 € aura inévitablement des conséquences sur la tarification des services proposés aux autres collectivités, voire sur la mise en place de nouvelles offres.

Le conseil décide de s'opposer à la demande de Grenoble-Alpes Métropole de désaffiliation du CDG38.

2) Devis travaux de voirie.

Le maire rappelle qu'il avait demandé en mai 2015 aux services de la Direction Départementale des Territoires d'établir un chiffrage des travaux à réaliser en priorité sur les chemins communaux. Ce document préconise des travaux sur les routes du Sabot et de Créneuf, sur le chemin du Clot et route de Bergerandière pour le traitement des importantes flaques au niveau des habitations comprises entre les numéros 204 et 278. L'estimation de la DDT pour ces travaux s'élève à 100 430 € HT.

Dans le cadre du contrat territorial, les communes peuvent solliciter une subvention du Département pour des gros travaux de voirie plafonnés à 100 000 € HT de travaux sur 3 ans. Sur la base du document établi par la DDT, une subvention de 30 % sur un montant de travaux plafonné à 100 000 € HT, soit 30 000 €, a été accordée à la commune lors de la conférence territoriale du 24 juin 2015. Par ailleurs, avec le plan de relance mis en place par le Département, cette subvention pourrait être portée à 40 % à condition de passer commande des travaux avant le 31 juillet 2015.

Pour la réalisation de ces travaux, le maire présente au conseil les devis établis par les sociétés Colas et Chambard. Le devis Colas s'élève à 76 000 € HT et celui de Chambard à 81 558,30 € HT.

Le conseil accepte le devis de l'entreprise Colas d'un montant de 76 000 € HT et autorise le maire à passer commande des travaux avant le 31 juillet 2015 et bénéficier ainsi de la majoration de la subvention du Département dans le cadre de son plan de relance.

3) Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux.

Le maire informe le conseil que les travaux de voirie pourraient éventuellement être éligibles à une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux (DETR). Il propose de déposer un dossier en préfecture pour un montant de travaux de 106 580 € HT et une demande de subvention de 20 % soit 21 316 €.

Le montant de travaux de 106 580 € correspond au devis de la DDT de 100 430 € augmenté du devis de 6 150 € de l'entreprise Mandier accepté au conseil du 3 février 2015 pour la réparation du glissement de terrain qui s'est produit sur le chemin qui relie le Sabot au hameau de Champel.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer une demande en préfecture pour une subvention de 21 316 € dans le cadre de la DETR.

4) Devis fenêtres pour le nouveau local d'activité.

Acceptation du devis de l'entreprise Rousset d'un montant de 2 175 € HT pour le remplacement des fenêtres du local d'activité en cours d'aménagement à Bon Rencontre à proximité du local actuellement loué à la Sarl SOCOMA.

5) Branchement EDF du nouveau local d'activité.

Autorisation donnée au maire pour effectuer auprès d'EDF toutes les démarches nécessaires pour le branchement électrique du local d'activité en cours d'aménagement à Bon Rencontre.

6) Questions diverses.

- **Bail commercial pour le nouveau local d'activité.**

Le conseil autorise le maire à signer un bail commercial avec la Société PRECIA MOLEN SERVICES PRIVAS pour la location du local d'activité en cours d'aménagement à Bon Rencontre sur la base d'un loyer mensuel de 550 €.

- **Achats de chaises pour l'école.**

Acceptation du devis de la Société DELAGRAVE d'un montant de 553,82 € TTC pour l'acquisition de 10 chaises pour la cantine de l'école.

- **Révision de la subvention versée pour les repas pris à la cantine.**

Depuis de nombreuses années la commune verse une subvention à l'association des cantines pour les repas pris par les enfants de la commune dans les cantines du regroupement pédagogique. A sa mise en place elle était de 5 Francs par repas qui se sont transformés au 1^{er} janvier 2002 en 0,76 euros. Cette somme est directement déduite lors de l'achat par les parents des tickets de cantine auprès de l'association et remboursée annuellement par la commune à l'association.

Afin de mieux cibler cette aide, le maire souhaite qu'elle puisse être modulée en fonction du quotient familial.

Après avoir étudié les différentes tranches appliquées par la Communauté de Communes pour la facturation aux familles des activités qu'elle assure, le maire propose les participations suivantes par repas :

- 1 euro pour les quotients compris entre 0 et 620 ;
- 0,5 euro pour les quotients compris entre 621 et 1000 ;
- Pas de participation pour les quotients supérieurs à 1000.
-

Le conseil est favorable à cette proposition qui sera soumise à l'approbation du CCAS.

- **Prolongement de la ligne de trésorerie**

La commune a contracté en septembre 2014 pour une durée de un an une ligne de trésorerie de 180 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement des travaux d'aménagement du village dans l'attente du versement des subventions.

Dans la mesure où la totalité des subventions n'a pas encore été versée, le maire propose de reconduire cette ligne de trésorerie pour une durée de un an. Il présente les conditions transmises par la Caisse d'Epargne pour un montant de 180 000 euros sur un an :

- Taux d'intérêts : index EONIA* + marge de 1,85 % (* l'index EONIA est le taux d'intérêt interbancaire pour la zone euro ; à titre indicatif il était de **- 0,116** au 20/07/2015).
- Facturation des intérêts tous les trimestres.
- Frais de dossier : 800 €.
- Le conseil autorise le maire à signer ce contrat avec la Caisse d'Epargne.

Hommage à deux anciens élus

C'est avec beaucoup d'émotion et de peine que nous avons appris en ce mois de juillet la disparition de deux figures estimées de notre village



Joseph Volmat, cet homme discret, amateur de chasse et de belotte fut durant 46 ans au service de la commune. Agriculteur, il quitte à l'heure de la retraite sa ferme de l'Arène avec sa sœur Lucienne et son frère Maurice pour aller s'installer quelques centaines de mètres plus loin, à Créneuf.

Elu conseiller municipal le 9 mars 1953, il devient 1^{er} adjoint le 28 mars 1971, fonction qu'il exercera jusqu'au 23 mars 1989.

Comme un chêne qui se meurt, Joseph s'en est allé comme il a toujours vécu, discrètement.

Jacques Lheureux, c'est en 1990 pour des raisons professionnelles que Jacques et Noëlle arrivent dans la région et s'installent chemin du Pré de Sarah. Très vite ils s'intègrent à la vie du village et se font de nombreux amis. C'est tout naturellement que Jacques est élu le 23 juin 1995, comptable de métier il devient adjoint en charge des finances. Poste qu'il occupera jusqu'au 16 mars 2001. L'heure de la retraite venue Jacques et Noëlle profitent pleinement de la quiétude de notre village, entre les balades, les amis et les voyages. En 2011 ils décident de se rapprocher de leurs enfants et regagnent la région parisienne. Quoiqu'il en soit une partie de leur vie est liée à notre village où Jacques a laissé son empreinte.



Le comité des fêtes

La journée festive du 14 juillet

Chaque année, au matin de la même date, nous le savons bien, notre village est le théâtre de phénomènes étranges...dans le jardin de Bon Rencontre, ce sont des techniciens avec du matériel bizarre, des fils électriques, des micros, qui s'agitent autour d'une estrade apparue au milieu du jardin !

Des voitures chargées d'objets hétéroclites, des légos Star Wars, des peintures, des photos anciennes, des confitures de goji, des bijoux artisanaux... viennent exposer leur contenu à Bon Rencontre !

Non loin de là, des hommes et des femmes s'activent aussi, transportent des liquides...c'est sûr, la canicule sévit depuis plusieurs jours déjà, gare à la déshydratation !

De la fumée s'échappe de la cheminée du four, évidemment, elle est annonciatrice de quelque chose...celle qui émane d'un camp de Sioux est porteuse d'un message de la plus haute importance, celle qui s'échappe du Vatican annonce la nomination d'un Pape, pourquoi celle de notre four banal ne serait-elle pas porteuse d'un message tout aussi exceptionnel ?

Justement, devant le four, un petit groupe d'individus pleure à chaudes larmes...ils épluchent et émincent une quantité impressionnante d'oignons. A l'intérieur, des boules de pain gonflent et montent, pendant que sur un trépied sont en train de frire des cuisses de poulet !

Mais que se passe-t-il donc au sein de notre petit village dauphinois ? Une secte y a-t-elle élu domicile ? Un rite initiatique se prépare-t-il ? Un sacrifice religieux va-t-il avoir lieu ?

Que nenni...nous sommes en plein préparatifs de la fête du 14 juillet ! Les membres du Comité des fêtes sont à pied d'œuvre...pour qu'à 13h30 précises, les hostilités puissent démarrer !

C'est par le traditionnel concours de pétanque primé que la fête a commencé : joueurs occasionnels et plus expérimentés se sont affrontés sous un soleil de plomb.



Pendant ce temps, chacun a pu trouver chaussure à son pied, ou plutôt activité à son goût : chasse au trésor ou atelier de maquillage pour les plus jeunes, visite du village, fabrication de ballons (avec Ballons Pirates), atelier de gravure sur pierre (avec Eric Célaudon) ou encore animation autour des vitraux de la Basilique (animation réalisée par Christophe Berthier à qui seront confiés les travaux de restauration des vitraux de la Basilique).



Les personnes de la buvette ont eu fort à faire pour tenir hydratée toute cette joyeuse foule !

En fin d'après midi le public s'est laissé emporter par les histoires des conteuses et conteurs dans le décor champêtre du jardin de Bon Rencontre, avec notamment le conte de « Cendrillon » revu et corrigé de façon tout à fait originale par Nelly Rochas « Z'elle compagnie ». Ces histoires nous ont été contées et jouées grâce aux deux stages de théâtre proposés précédemment au village.

La soirée de cette année était orientale...depuis le menu, élaboré et cuisiné toujours par le « chef Michel », secondé par son équipe de « commis », qui a ravi nos papilles,... jusqu'au spectacle.

Il faut préciser que la douceur de cette nuit d'été étoilée collait parfaitement à ce thème. Des musiques aux notes orientales se sont mises à raisonner tandis que des danseuses orientales faisaient leur entrée sur la scène du jardin. Et elles nous ont enchantés ces danseuses ! (les chorégraphies ont été réalisées par Carole de la section Danses orientales de la Jeanne d'Arc de St Marcellin, et les danseuses étaient maquillées par Kerwine).

L'orient était à Notre Dame de l'Osier ou Notre Dame de l'Osier était en Orient, on ne sait plus, il y avait de quoi perdre le sens de l'orientation !

Et puis « Feuline » a fait son apparition, Feuline et ses comparses, Feuline et...comme son nom l'indique... le feu ! Son spectacle était mis en lumière et sonorisé par Eliot Technologie, agrémenté d'effets pyrotechniques.

Ce fut une très belle fête, haute en couleurs et en sensations, qui nous a enchantés et fait voyager !

Merci et bravo au Comité des fêtes pour cette journée placée à la fois sous le signe d'une tradition festive qui se perpétue au sein de notre village tout en y mêlant de la nouveauté, de l'imagination et de l'exotisme !

Merci à tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation de cette journée. Merci à Nicolas Charrel aidé de ses deux stagiaires, Baptiste et Séverin, pour leur travail de préparation.

Assemblée générale

L'assemblée Générale du Comité des Fêtes aura lieu le 9 septembre à la mairie. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, pour un coup de main ponctuel, ou pour s'investir à plus long terme, toujours dans la joie et la bonne humeur, afin de pouvoir continuer de proposer des temps forts, de la convivialité, des moments festifs !

Le 9 septembre à 20h à la mairie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Un Café des Aidants s'ouvre à Vinay

La Résidence Bon Rencontre, sensible à l'accompagnement tant des personnes âgées dépendantes que de leur famille, s'associe au Département pour l'ouverture d'un café des aidants à Vinay en septembre 2015.

Un aidant est une personne non professionnelle qui aide, pour partie ou totalement, de façon quotidienne ou quasi-quotidienne, une personne dépendante de son entourage (enfant, adulte, personne âgée...). Cette aide peut prendre bien des formes : nursing, soins, vigilance, activités domestiques, démarches administratives, coordination, soutien, communication... Ce rôle n'est ni évident, ni de tout repos. Ainsi, l'Association Française des Aidants (<http://www.aidants.fr/>) a créé les « Cafés des Aidants », c'est-à-dire des moments d'information, d'échanges, de partage entre aidants, pour tous les aidants, dans un cadre convivial, non médical, partout en France, en association avec des structures locales. C'est un moment pour exprimer ses inquiétudes, ses émotions, pour partager des astuces pour faire face au quotidien, pour trouver de l'écoute, du soutien.

D'une durée d'1h30, ces rencontres mensuelles auront lieu au bar de l'Ovale à Vinay, à partir de septembre 2015. Vous serez accueillis par Adeline DHULST, psychologue à la Résidence Bon Rencontre, et Catherine SIBILEAU, référente APA au Département. Une thématique sera proposée à chaque séance, présentée par les animateurs avant de laisser place aux échanges.

Le thème de chaque séance a été programmé jusqu'à la fin de l'année 2015 :

- Lundi 14 septembre : Ces inquiétudes qui ne me quittent plus
- Lundi 12 octobre : Vous avez dit répit ? Pour qui, pourquoi, comment ?
- Lundi 16 novembre : quand mes limites sont atteintes
- Lundi 14 décembre : Aidants familiaux/aidants professionnels : comment collaborer ?

Ces moments d'échange auront lieu au Bar de l'Ovale, 31 Grande Rue à Vinay, de 14h30 à 16h, les dates indiquées ci-dessus.

Aucune inscription préalable n'est demandée, la participation est libre à chaque fois.

A noter que la résidence se propose d'assurer le transport pour les personnes qui ne pourraient se déplacer. Pour cela, merci de contacter Bon Rencontre au 04.76.36.72.66.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service autonomie du département au 04.76.36.38.38. ou par mail sce.auto07@cg38.fr, ou Adeline DHULST, la psychologue de Bon Rencontre qui animera le café, au 04.76.36.72.66. ou par mail adeline.dhulst@fces.fr.



Ma ruche je l'aime, je la déclare ! Tous concernés par la déclaration des ruchers !

Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).
Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche soit obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers. Plus on sera nombreux à déclarer, plus la gestion des problèmes sanitaires sera facile, et plus on aura d'aides !

Qui doit déclarer ?

Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ?

Tous les ans, entre le 1er novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.

Merci pour les abeilles !



Brèves

- **Prochain L'Osier Flash** : La date limite pour le dépôt des propositions d'article pour le prochain Osier Flash est fixée au **jeudi 27 août 2015** à la mairie. Si cela vous est possible, une version informatique envoyée à l'adresse ndomairie@wanadoo.fr est bienvenue.

Le coin des petites annonces

Vous pouvez transmettre vos propositions, qui doivent rester courtes. Le comité de lecture se réserve le droit de réduire certains textes, ou de ne pas diffuser les annonces qu'il jugera inopportunes. Voir sous la rubrique « Brèves » la date limite de dépôt.

ANIMATIONS DU 1^{ER} Août AU 31 Août 2015

Notre Dame de l'Osier – Pays de Vinay

- 31 Juillet** **Concert gratuit sous chapiteau** à Cognin les Gorges, organisé par le comité des fêtes, à 21h. JAH GAIA : Groupe stéphanois composé de 7 membres dans un style reggae roots. Grand gagnant de la finale France de l'European Reggae Contest en 2014, ils affichent une soixantaine de dates par an en France et à l'étranger.
JAHDEE : Groupe local de 5 musiciens de diverses influences musicales : pop rock reggae blues afro world. Compositions mariant des mélodies originales et un groove explosif qui ne laisse pas indifférent.
- 1^{er} Août** **Soirée mousse** à Cognin les Gorges. Tarif : 2€
- 5 août** **Mercredi des enfants** au Grand séchoir à Vinay à 15 h. Atelier pâtisserie créative : mousse fruitée. Laurent Champon, pâtissier-chocolatier, propose aux enfants de réaliser une recette gourmande et estivale à base de fruits frais grâce à la nouvelle cuisine mobile du musée. Dégustation rafraîchissante garantie !
A partir de 8 ans - Durée 2h.
Tarifs 5 € - Nbre de places limité
Réservation indispensable au 04.76.36.36.10.
- 8 août** **La nuit des étoiles** « Les pieds sur terre...la tête dans les étoiles » au Grand Séchoir à Vinay. Avec [Erwan Le Berre](#), partez pour une journée complète d'animations astronomiques et embarquez dans la Cosmic'Mobile, observatoire mobile unique en France arrimé dans le parc du Grand séchoir, pour découvrir les plus beaux astres de l'univers !
10h : observation du soleil
Une découverte en toute sécurité des tâches solaires ou éruptions visibles avec des Instruments spéciaux.
Tarif : 5 € - A partir de 8 ans - sur réservation
14h, 15h30, 17h 18h30 : séances de planétarium 3D
Tarif : 2 € - dès 5 ans - sur réservation
21h : Spatial Quizz avec boîtiers de vote individuels.
Accès gratuit - dès 8 ans - sur réservation
22h30 : Observation du ciel au télescope géant. Accès libre.
Renseignements et réservation : 04.76.36.36.12
- 9 août** **15ème Vide Grenier de Têche**, organisé par le Foyer Rural de Têche. de 4 h à 18h dans les rues du village de Têche, 380 exposants s'installeront dans les rues du village. 8 hectares de parking seront disponibles. Les inscriptions pour les exposants sont indispensables. Informations au 06.81.22.85.48. L'entrée est gratuite pour les visiteurs. 2€50 le mètre linéaire pour les exposants.
- 14-15 août** **Têche en fête : Vendredi 14 août :13H30** : CONCOURS DE PETANQUE en doublette.
Dès **19h** : REPAS RAVIOLES : CASSOLLETTE DE CUISSES DE GRENOUILLE servi par la maison VITTOZ Traiteur CARBALLO et animé par La Machine à Danser Rens : 06.95.19.86.09
22H30 : BRILLANT FEU D'ARTIFICE offert par la municipalité
- Samedi 15 août :13H30** : CONCOURS DE BOULES LYONNAISES en quadrette
CHALLENGE GABY MARCHAND Ouvert à tous Bar Le Petit Détour 04.76.36.85.34

Du 28

Au 31 août

122ème Fête de la Rosière à Vinay. **Vendredi 28/08** : 18h : Concours de pétanque au Boulodrome Vincent Simoens. Ouverture de la fête foraine en soirée. 21h : Ouverture des fêtes des lumières.

Samedi 29/08 : Braderie des commerçants toute la journée

8h - 16h : Vide grenier au centre ville avec un atelier de maquillage pour les enfants.

10h : Les peintres dans la ville avec Art et Passion et marché d'Art.

14h : Tournoi de rugby au stade Vieux Melchior

15h30 : Concert de la clique des sapeurs pompiers et des Tyrolis à l'EHPAD Brun Faulquier.

17h30 : Présentation des musiques, place de l'hôtel de ville.

21h : Défilé des musiques et des chars.

21h - 1h : animation vidéo sur la façade de la mairie.

22h30 : Soirée Clubbing avec GMS

Dimanche 30/08 : 9h : Réveil de la ville en fanfare dans la Grande Rue.

9h15 : Lecture du testament Louis-Prudent Brun Faulquier à l'Hôtel de ville et dépôt de gerbe au monument aux morts.

9h30 : Messe avec la chorale Manureva et l'Ensemble Harmonique Vinois en l'église St Barthélémy.

10h 30 : Couronnement de la 122^{ème} rosière place de l'Hôtel de Ville suivi du défilé de la rosière et des musiques.

15h : Défilé de la rosière, des musiques et des chars. Atelier maquillage pour les enfants.

16h30 : Concert de Juventud Vareira à l'EHPAD Brun Faulquier

17h : Concert de Dinbelsbuhler Knabenkapelle, quai Jean Jaurès.

17h30 : Concert de Fanfarencorps Konigstein, place du Vercors.

18h : Suivi du concert la Batook de Grenoble.

18h30 : Concert de la banda HS 74, place del'Hôtel de Ville.

19h : Ouverture de la Pasta Party dans la salle des fêtes.

21h-1h : animation vidéo sur la façade de la mairie.

22h : Feu d'artifice (offert par la municipalité).

Lundi 31/08 : 13h30 : Concours de boules lyonnaises au boulodrome municipal Vincent Simoens.

18h30 : Concert de l'Ensemble Harmonique Vinois place du Vercors suivi d'un lâcher de ballons.

21h : Défilé du char de la rosière et concert de la clique des Sapeurs Pompiers et des Tyrolis, place de l'Hôtel de ville.